

Argentine | 13.03.2008

Le dernier membre de l'équipe de tournage de Yann Arthus-Bertrand a quitté le pays après le versement d'une caution

Le 12 mars 2008, Bernard Chaudot, producteur de l'émission "Vu du Ciel", diffusée sur la chaîne publique France 2, a regagné la France après avoir été autorisé à quitter le territoire argentin, moyennant le versement d'une caution de 10 000 euros. Il faisait partie de l'équipe de tournage du photographe et documentariste Yann Arthus-Bertrand, dont douze membres avaient été arrêtés le 20 février à Puerto Iguazú (Nord-Est).

Les journalistes, techniciens et producteurs ont fait l'objet de poursuites pour "escroquerie" par l'agence de voyages responsable de l'organisation de leur séjour. Hormis Bernard Chaudot, l'équipe avait pu quitter le territoire argentin dès le 26 février. Yann Arthus-Bertrand et la société de production de l'émission ont toujours nié toute tentative d'escroquerie et estiment avoir été victimes d'une "machination", destinée à entraver leur enquête sur les effets de la construction d'un barrage dans la région. Reporters sans frontières se félicite du retour de Bernard Chaudot et rappelle qu'à aucun moment la directrice de l'agence de voyages à l'origine de la procédure contre Yann Arthus-Bertrand et son équipe ne s'est présentée devant le juge.

27.02.08 - Reporters sans frontières espère la levée rapide des poursuites contre Yann Arthus-Bertrand et son équipe

Reporters sans frontières se félicite de la remise en liberté, le 26 février 2008, du photographe et documentariste français Yann Arthus-Bertrand et de ses collaborateurs, arrêtés lors d'un reportage en Argentine et confinés dans leur hôtel de Puerto Iguazú (Nord-Est) pendant six jours. L'équipe de tournage a regagné Paris le jour même, à l'exception de Bernard Chaudot, producteur de l'émission "Vu du Ciel", diffusée sur France 2, contraint de rester sur place pour régler le contentieux avec l'agence de voyages à l'origine de la plainte.

"La justice a finalement levé l'interdiction de sortie du territoire argentin qu'elle avait assignée à Yann Arthus-Bertrand et ses accompagnateurs. Cette décision, dont nous nous félicitons, confirme de fait l'absence de charges réelles contre les intéressés. Cependant, les poursuites engagées contre les journalistes français par leur agence de voyages pour 'défaut de paiement' restent d'actualité. Nous espérons que la justice abandonnera ces charges absurdes contre l'équipe de tournage et autorisera Bernard Chaudot à rentrer en France dans les plus brefs délais. Nous nous étonnons également que la directrice de l'agence de voyages à l'origine de la plainte ne se soit jamais présentée aux convocations du juge et soit aujourd'hui introuvable", a déclaré Reporters sans frontières.

Yann Arthus-Bertrand et dix autres personnes - assistants, techniciens et producteurs - effectuaient un reportage pour l'émission "Vu du Ciel", lorsqu'ils ont été arrêtés, le 20 février, à l'aéroport de Puerto Iguazú d'où ils devaient repartir pour Buenos Aires, avant de se rendre en Patagonie. L'équipe de tournage avait notamment travaillé sur la controverse suscitée par la construction du barrage de Yacyreta, près de Posadas (capitale de la province de Misiones) et interrogé des habitants du village d'El Brete, hostiles à la construction d'un autre barrage dans le périmètre de leur localité. Lors de sa visite à El Brete, l'équipe a remarqué que la police la suivait. Les autorités ont interdit de vol l'hélicoptère affrété pour cette partie du tournage.

De retour à leur hôtel de Puerto Iguazú, dans la soirée du 19 février, les reporters se sont vu enjoindre par leur agence de voyages locale de payer l'intégralité de leurs frais en liquide. Yann Arthus-Bertrand et son équipe ont alors fait valoir qu'il était impossible de transporter une telle somme mais ont garanti son versement par virement bancaire depuis Paris.

Dans la matinée du 20 février, leur tournage terminé et après confirmation du virement de la somme convenue, les reporters français sont partis prendre leur avion pour Buenos Aires. Dix minutes plus tard, une quinzaine de policiers, circulant en convoi pénitentiaire, ont fait irruption dans l'aéroport de Puerto Iguazú et arrêté onze des quinze membres de l'équipe. D'abord transférés au commissariat de Posadas, les onze interpellés ont ensuite été ramenés à Puerto Iguazú, où un juge leur a notifié l'interdiction de quitter le territoire argentin. Yann Arthus Bertrand et ses collaborateurs, qui n'ont jamais été confrontés aux auteurs de la plainte pour "escroquerie", estiment avoir été victimes d'une "machination", compte tenu du sujet sensible sur lequel ils enquêtaient.

Libérée sous caution, le 21 février, l'équipe de tournage est restée confinée dans son hôtel pendant cinq jours. L'interdiction de sortie du territoire levée le 26 février, sauf pour Bernard Chaudot, les reporters ont passé la frontière du Brésil d'où ils ont repris l'avion pour Paris.

Reporters sans frontières défend les journalistes emprisonnés et la liberté de la presse dans le monde. L'organisation compte neuf sections nationales (Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, France, Italie, Suède et Suisse), des représentations à Bangkok, Londres, New York, Tokyo et Washington, et plus de 120 correspondants dans le monde.

© Reporters sans frontières 2008